Roubaix

Bureaux: 45, rue de la Gare (Téléphon 9.51) — Dépôt de vente: 78, Grande Rue

La question des taxes sur les laines à la Chambre de Commerce

Le remplacement par une double taxe des droits accessoires perçus en douane

Nous avons dit hier, qu'au cours d'une de ses séances, la Chambre de Commerce de Roubaix avait étudié différentes questions de la plus haute importance, notamment : la taxe fiscale à l'importation des laines ; le remplacement par une double taxe des droits accessoires perçus en douane ; le projet d'application d'un droit sur les laines importées.

Voici les décisions qui ont été prises au cours de cette réunion :

Un projet de loi, tendant à remplacer par une taxe unique divers droits accessoires perçus par la douane, a été déposé sous le n° 5963 et renvoyé à la Commission des Douanes et des Conventions commerciales.

Ces diverses taxes, dit l'exposé des motifs, procèdent toutes de la même idée : subvenir par un impôt spécial aux charges qu'entraîne pour le Trésor l'accomplissement des formalités douanières. De leur multiplicité résulte, aussi bien pour le commerce que pour le service des Douanes, des complications sérieuses, qui sont une source de lenteur et de difficultés, que le projet de loi tendrait à faire disparaître.

Cette idée est tout-à-fait louable en elle-même et la Chambre de Commerce, si justement opposée à tout ce qui est formalisme et complications inutiles, doit en accueillir le principe avec la plus grande satisfaction.

Mais le texte du projet de loi, destinée à le réaliser, ne mérite pas la même louange. Il appelle une réserve des plus sérieuses, parce qu'il apparaît immédiatement que, dans un très grand nombre de cas, la taxe de remplacement serait beaucoup plus élevée que la somme des droits, auxquels elle serait substituée.

En effet, la règle générale consistera dans l'application d'un droit unique de 1 fr. 10 à la tonne avec un minimum de perception de 2 % du montant des droits d'entrée, lorsqu'ils sont dûs.

C'est cette clause du minimum de 2 %, qui apparaît comme devant donner lieu, pour un grand nombre de marchandises, à une augmentation considérable des taxes à remplacer.

C'est ainsi que, par exemple, 100 sacs de café payant actuellement 142 fr. 35 de taxes accessoires paieraient 277 fr. 45 avec le nouveau régime ; 100 tonnes de blé paieraient 1.600 fr. au lieu de 253 fr.

Le relèvement, déguisé ou non, des droits d'entrée en France, nous amène des représailles de la part de pays étrangers, avec lesquels nous avons cependant l'intérêt le plus évident à pouvoir commercer.

Il est dangereux aussi par son effet sur le renchérissement du coût de la vie. Ce sont pour la plupart des objets de première nécessité, des produits alimentaires, qui seraient frappés par la nouvelle taxe.

Nous ne nous lasserons pas de répéter que la situation ne pourra se détendre en France que lorsque les conditions de production auront été ramenées à un niveau plus bas, par la diminution du coût de la vie. C'est là une des conditions indispensables à la solution de la crise.

En conséquence, la Chambre de Commerce de Roubaix, tout en donnant un avis favorable à la réforme projetée dans son principe émet le vœu :

que la proposition de loi n° 5963 soit rejetée dans sa forme actuelle ;

que la taxe unique qu'elle vise à instituer soit établie sur une base telle qu'elle compense, sans aucune majoration, les taxes accessoires à remplacer ;

que dans ce but, le mode de calcul de la taxe unique ne tienne compte que du poids et du nombre de colis, sans qu'elle soit lice aux perceptions douanières proprement dites.

TAXE FISCALE A L'IMPORTATION DES LAINES

La Chambre de Commerce a pris connaissance des lettres adressées par son Président à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, le 8 et le 14 avril, pour présenter ses observations sur l'application à l'industrie lainière de l'article 32 de la loi des Finances du 31 mars dernier, portant relèvement de la taxe fiscale à l'importation. Cette taxation ne tient pas compte du caractère réel de certains produits, ni de l'incidence réelle de la taxe sur le chiffre d'affaires dans les transactions à l'intérieur. C'est ainsi que les fils de laine sont placés en catégorie C (produits finis) alors qu'ils devraient l'être en catégorie B (produits semi-fabriqués).

Cette surcharge de droits d'entrée peut avoir les plus graves conséquences au point de vue de notre commerce international, par suite des représailles qu'elle peut et qu'elle a déjà suscitées. L'industrie lainière, essentiellement exportatrice a le plus urgent besoin de transactions internationales libres de barrières douanières exagérées.

Ayant entendu ensuite lecture des réponses de M. le Ministre du Commerce et de M. le Ministre des Finances, qui estiment normale la taxation contestée, la Chambre de Commerce décide unanimement d'insister à nouveau en faisant valoir les arguments déjà développés dans ses lettres précédentes et en protestant contre l'apparence arbitraire de mesures fiscales de cette nature prises sans consultation des organismes officiels intéressés et sans un souci suffisant des répercussions qu'elles peuvent avoir sur l'une des plus importantes industries françaises, la seule peut-être qui, à l'heure actuelle, s'élève contre la protection, qu'on veut lui imposer.

PROJET D'APPLICATION D'UN DROIT SUR LES LAINES IMPORTÉES

La Chambre de Commerce a étudié en sa dernière séance les nouveaux projets de taxation de la laine brute à l'entrée en France, et elle a émis un vœu énergique et fortement motivé contre toute mesure de ce genre.

Depuis cette délibération, elle apprit que le rapport qu'avait élaboré M. Marteau député, dans le sens des desiderata des éleveurs de moutons, a été adopté par la Commission de l'Agriculture de la Chambre des Députés, avec la proposition de loi, à laquelle il conclut.

C'est pourquoi, bien que sa délibération du 25 mars dernier soit claire et complète, elle a jugé nécessaire de revenir sur la question, de discuter point par point le rapport de M. Marteau et de bien préciser la situation de l'industrie de la laine et des éleveurs de moutons en présence de la taxe projetée.

Après une étude détaillée de ce rapport, dont elle a réfuté point par point l'argumentation et parfois la documentation incomplète ou inexacte, le vœu suivant a été adopté :

Considérant :

que le cheptel ovin français ne pourra jamais produire qu'une très faible part de laine nécessaire à notre industrie ;

que lorsque la laine valait trois fois plus cher qu'à l'heure actuelle l'effectif ovin français n'a cessé de décroître, passant de 10.537.000 têtes en 1925 à 10.452.000 en 1929 ; les prix d'alors constituaient une prime à la production beaucoup plus élevée que celle qu'on voudrait instituer. Cette dernière ne peut donc pas donner le résultat attendu ; elle constituerait un cadeau improductif, une aumône à ceux qui en bénéficieraient ;

que le développement de la production coloniale est une question d'ordre général, entrant dans l'ensemble du problème de la mise en valeur des colonies ; elle n'a donc pas à être financée par l'industrie lainière seule ;

que ce n'est pas seulement le textile qui est intéressé à l'élevage des moutons, en France et aux Colonies, mais plusieurs autres commerces et industries : ceux du cuir, du suif, des fromages, et surtout de la viande (un mouton de 250 à 300 francs ne porte que 12 à 15 francs de laine) ;

bien mieux : l'industrie lainière se passerait plus facilement qu'eux de la production française ;

que c'est donc une question d'intérêt général à traiter dans le cadre national ;

qu'en dépit de la précaution relative aux réexportations prévue à la proposition de loi (l'admission temporaire n'est d'ailleurs pas une solution possible) la taxe à l'entrée grèverait dangereusement toute l'industrie lainière, fausserait ses conditions de production et augmenterait ses prix de revient, donc les prix d'objets de première nécessité ;

d'où augmentation du coût de la vie ;

qu'il faudrait à l'intérieur protéger ses produits contre la concurrence étrangère, en leur faisant supporter l'équivalent de la taxe ; d'où représailles, d'où augmentation du coût de la vie.

que ce serait vouloir continuer à tourner dans le cercle infernal où nous sommes entraînés avec une accélération croissante au lieu de freiner cette course à la crise ;

qu'enfin la situation actuelle de l'industrie de la laine la met dans l'impossibilité d'accepter toute augmentation de charge, puisque le bulletin de la Statistique générale de la France, donne comme indice d'activité pour le textile un chiffre de 50 pour cent pour ces derniers mois, c'est-à-dire que cette productivité est la moitié de celle de 1913 ;

que puisque les producteurs de laine français se considèrent comme solidaires de l'industrie lainière, ils ne peuvent que reconnaître que leur intérêt commun est de ne pas achever de l'écraser ;

la Chambre de Commerce de Roubaix, confirmant ses délibérations antérieures, déclare absolument inacceptable tout projet de taxe à l'entrée sur les laines brutes.

Halle Flipo. Beurre 17,50. Chocolat 8 fr.

LES SOCIALISTES ONT FÊTÉ L'ÉLECTION COMME DÉPUTÉS DE MM. LEBAS ET DUPRÉ

Les socialistes de Roubaix ont fêté hier soir, l'élection comme députés, de MM. Lebas, maire de Roubaix, et le docteur Dupré, adjoint.

Dès 18 h., la foule s'assembla boulevard de Belfort, devant les locaux de la Bourse du Travail et de la Coopérative « La Paix ».

Vers 19 h., un cortège groupant deux milliers de personnes s'ébranla, emmené par la Fanfare la « Paix ».

Derrière la musique et les divers fanions, on remarquait la présence des deux nouveaux élus et des membres du conseil municipal.

Le cortège dont l'importance alla sans cesse en s'accroissant, défila par le boulevard de Belfort, la rue de Lannoy, la place de la Liberté, la Grand'Rue, les rues de l'Ommelet, de la Vigne du Cartigny pour se rendre à la Coopérative l'Humanité, à Waltrelos, où il comptait environ 3.000 personnes.

Sur la route, les manifestants acclamèrent leurs élus et sifflèrent devant certain témoin de la lutte électorale.

A la Coopérative l'Humanité, MM. Lebas et Dupré, remercièrent leurs partisans. Tout se déroula sans incidents.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée a éclaté hier, vers 20 h., chez M. Erkens, demeurant 83, rue d'Alsace. Il fut rapidement enrayé et, lorsqu'ils arrivèrent sur les lieux, les pompiers, auxquels on avait fait appel de toute urgence, n'eurent pas à intervenir, tout danger étant définitivement écarté.

Les dégâts son insignifiants.

BOCK MEYERBEER le plus cristallin

DANS LA GENDARMERIE

Hier matin, sont arrivés à la caserne de gendarmerie de la rue des Arts, M. Lecomte, adjudant-chef, nommé en remplacement de M. Blanchart, retraité ; M. Bruniaux, chef de brigade, succédant à M. Duchâteau, chef de brigade nommé à Cassel et le gendarme Minart.

JOURNÉE NATIONALE DES MERES

La célébration de la Journée des Mères aura lieu le dimanche 29 mai. En vue d'établir les grandes lignes du programme, le comité se réunira mercredi, à 18 h., au numéro 2 de la rue de la Gare (2e étage).

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ANCIENS DES 151e ET 351e R. I.

Les Anciens des 151e et 351e R. I., se sont réunis dimanche 8 mai, à 10 h., à leur siège, café Beaucamps, sous la présidence de M. Applincourt, entouré de MM. Pauchant et Gadenne, vice-présidents, Bourgeois, secrétaire et Delplanque et Dessurmont, trésorier.

En ouvrant la séance, le président rendit un respectueux hommage à la mémoire de M. Paul Doumer, président de la République, assassiné lâchement et proposa à l'assemblée d'adresser à Mme Doumer les condoléances des Anciens des 151e et 351e de Roubaix.

Ayant appris la mort à Boulogne du capitaine Moisson, fils du regretté président d'honneur, il proposa également d'envoyer à sa famille, un télégramme de condoléances.

Il évoqua ensuite la mort de M. Tilleu et remercia les nombreux membres qui ont assisté aux funérailles marquant ainsi toute la sympathie qu'ils avaient pour ce dévoué disparu.

Il rappela aux commerçants qu'ils doivent faire parvenir au secrétaire, leurs noms et le genre de commerce qu'ils exercent.

Au sujet de l'excursion du 26 juin, une seconde voiture est en formation et ceux qui désirent y prendre part, sont invités à se faire inscrire d'urgence au secrétaire.

Avant de lever la séance, on procéda au tirage d'une tombola dont les lots sont des voyages gratuits pour l'excursion ci-dessus, offerts gracieusement par un membre de la commission.

Prochaine réunion trimestrielle avec tombola le 19 juin.

CHEZ LES ANCIENS DES 162e ET 362e R. I.

Les anciens des 162e et 362e R. I. ont tenu une assemblée dimanche, à 10 h., au café Beaucamp, place Ste-Elisabeth, sous la présidence de M. Chantry, qu'entouraient MM. Beaucamp, vice-président; Poulain, secrétaire ; Dubois, trésorier. En ouvrant la séance, le président salue respectueusement la mémoire du président de la République et décide qu'un télégramme de condoléances sera envoyé au gouvernement.

Après la lecture du procès-verbal, des félicitations sont adressées à MM. Chantry, Ch. Deffrennes et Montignies, qui viennent d'être décorés de la médaille militaire.

Sur la proposition de M. Beaucamps, l'assemblée décide de fêter, en juillet, l'anniversaire de la fondation du groupement. La séance est ensuite levée.

AU COMITÉ DES FÊTES DU FONTENOY

Le Comité rappelle aux cafetiers ayant sollicité un jeu gratuit à l'occasion des grandes fêtes des 16, 15 et 16 mai, que la distribution des lots se fera vendredi 13, à la cantine scolaire de la rue Saint-Vincent de Paul, de 18 à 19 h., et qu'ils doivent se munir de la lettre d'avis envoyée par l'administration municipale.

Les commerçants ayant bénéficié de l'achat des lots pour ces jeux devront en faire la livraison le même jour et au même lieu, de 17 à 17 h. 30 munis de leur facture pour le visa.

La prochaine réunion du Comité aura lieu le 17 mai, chez M. G. Agache, rue de l'Alma, 19 ter, à 20 h.

LES GRANDES FETES DES 14-15-16 MAI

MM. les Délégués et Membres des Commissions ci-dessous sont priés de vouloir bien se rendre à l'Hôtel de Ville aux jours et heures indiqués pour assister aux réunions concernant les grandes fêtes des 14.15, 16 mai :

1° Mardi 10 mai, à 18 h., salle des Adjudications : délégués aux sociétés carnavalesques ;

2° Mardi 10 mai, à 19 h., salle des Adjudications : Commission du Festival et du Gala artistique ;

3° Mercredi 11 mai, à 18 h., cabinet de M. l'adjoint Sory : réunion de MM. les jurés du Carnaval ;

4° Mercredi 11 mai, à 18 h. 30, salle des Adjudications ; commissaires de kiosque ;

5° Mercredi 11 mai, à 19 h., salle des Adjudications : délégués aux sociétés participant au Festival ;

6° Mercredi 11 mai, à 20 h., salle des Adjudications : réunion des Comités officiels des fêtes de quartiers.

LA CIRCULATION AU COURS DES JOURS DE FETE

La Ville organise de grandes fêtes à l'occasion du XXIVe Congrès de la Fédération des sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais ;

Dès à présent, il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de réglementer la circulation dans toutes les artères où devront se dérouler des festivités.

A ce sujet, M. le Maire de la Ville de Roubaix vient de prendre l'arrêté suivant :

« La circulation des voitures attelées ou non, automobiles, motocyclettes et bicyclettes est interdite :

1° Samedi 14 mai, de 20 h. 30 à 22 h. 30, Grand'Place.

Dimanche 15 mai : a) de 12 à 13 h., Grand'Place ; b) de 15 h. à 16 h. 30, rue du Maréchal Foch et Grand'Place ; c) à partir de 20 h., Grand'Place ;

3° Lundi 16 mai : de 19 h. 30 à 21 h., Grand'Place.

Les bals parés sont autorisés en ville, mais le port du masque est interdit aux danseurs.

Il est formellement interdit aux personnes masquées ou non, travesties ou non, de jeter des confettis et de lancer des serpentins sur la voie publique ou dans les établissements ouverts au public.

A partir du 17 mai, à 7 heures, personne ne pourra circuler masqué ou travesti sur la voie publique ou dans les lieux publics ».

A. HERREMAN
52, rue Grande-Chaussée, Lille
Rayon special pour COMMUNIANTS

STATISTIQUE SANITAIRE D'AVRIL

177 entrants (96 du sexe masculin, et 81 du sexe féminin) ont vu le jour à Roubaix durant le mois d'avril 1932.

76 mariages ont eu lieu et 7 divorces ont été prononcés.

174 personnes (86 du sexe masculin et 88 du sexe féminin) sont mortes ; sur ce nombre 52 dont 16 étrangères à la ville ont succombé à l'hôpital.

La mortalité moyenne des cinq dernières années pour le mois d'avril est de 163 ; elle fut, pour mars 932 de 197.

18 enfants de moins de 1 an sont morts, soit 10 % des naissances.

La tuberculose a fait 22 victimes, soit 12,6 % de la mortalité totale.

Le cancer a provoqué 15 décès.

Les maladies épidémiques en ont amené quatre occasionnés par la grippe. Le service d'hygiène a fait procéder à 59 désinfections.

Sur 12 échantillons d'eau pour l'alimentation soumis à l'analyse chimique 9 ont été reconnus mauvais.

Il a été procédé à 85 recherches bactériologiques et 4 examens de sangs.

Durant le mois d'avril, le dit service a délivré les autorisations concernant la construction de 14 habitations et 42 permis relatifs à des transformations diverses dans des immeubles.

SERVICES DE L'ABATTOIR ET DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Statistique du mois d'avril. — 1. Abattoir : Animaux sacrifiés, espèce bovine, adultes 780, veaux 789 ; espèce ovine 428 ; caprine 11 ; porcine 1.401 ; chevaline 172 ; ânes et mulets 9.

Soit pour l'ensemble 526.508 kilos de viandes, dont 329.545 kg consommés à Roubaix, et 197.053 kg sortis de la ville.

Dans le poids total, la viande de cheval représente 49.866 kg.

Le service d'inspection de l'Abattoir a saisi 3.756 kgs de viandes et abats impropres à la consommation.

2. Denrées alimentaires : Halles centrales : Il a été introduit à Roubaix, 154.589 kg de viandes foraines, dont 456 kgs de viandes congelées.

95 kgs de viandes diverses (lapins, poulets, etc) et fruits ont été saisis pour cause de corruption et autres.

Service ambulant et marché au poisson : Il a été procédé à la saisie de 1.041 kilogs de denrées diverses (fromages, conserves, fruits, etc.) et poissons ne remplissant pas les conditions voulues pour être livrées à la consommation.

VERIFICATION DES POIDS ET MESURES

Les industriels et commerçants convoqués pour le jeudi 12 mai, rue des Fossés, sont informés que la vérification de leurs poids et instruments de pesage est reportée au mardi, 24 mai.

Se présenter à l'heure indiquée sur la convocation individuelle.

Sociétés et Comités

CERCLE MILITAIRE. — Les funérailles du Commandant Joseph Legrand, Président d'honneur du Cercle des Officiers de Tourcoing auront lieu mercredi 11 mai à 10 h. 15 en l'Eglise Notre-Dame à Tourcoing. Rassemblement à 10 h. à la maison mortuaire, 71, rue Nationale. Tenue militaire autant que possible.

FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS. — Le Conseil d'administration porte à la connaissance de tous les adhérents le décès du commandant Joseph Legrand, président fondateur de la Fédération des Combattants de Tourcoing. La Fraternelle se fera un devoir d'assister officiellement à ses funérailles. Le Conseil d'administration a décidé que ce déplacement serait considéré comme une sortie. Rassemblement autour du Drapeau à 9 h. 50 rue Nationale, 65, à Tourcoing.

HARMONIE DES ACCORDÉONISTES ROUBAISIENS. — Aujourd'hui mardi, répétition générale à 19 h. 30 au siège, 96 rue Bernard. La répétition du samedi 14 est supprimée en raison des fêtes de la Pentecôte.

MUTUELLE DES CONVALESCENTS NÉCESSITEUX. — La réunion mensuelle aura lieu aujourd'hui mardi à 20 h. 15 au siège.

MELOMANES ROUBAISIENS. — Ce soir, mardi, à 19 h. 30, répétition partielle et générale du nouveau chœur. — Communications pour les fêtes de la Pentecôte ainsi que pour la sortie de samedi prochain.

GROUPE FRATERNEL JEAN DELMULLE. — Répétition générale ce mardi, 19 h. 30, au siège. Compte rendu de la réunion de commission, présence obligatoire.

« MUTUELLE » LA FAMILLE ». — Le collecteur passera à domicile à partir du 11 mai pour percevoir les cotisations.

« MUTILES ET RÉFORMES. — Le conseil d'administration prie tous ses membres disponibles de bien vouloir assister aux funérailles de M. Lucas Arthur, qui auront lieu mercredi 11 mai, à 9 h. 45, en l'église Ste-Elisabeth. — Rassemblement à la maison mortuaire : 100, rue de Bavai, à 9 h. 30.

UNE BAISSE INTÉRESSANTE

32 AU LIEU DE 40 !

Au lieu d'acheter votre Blanco par sachets de 1 dose à 0,40, achetez donc un paq. de 3,25 il contient 10 petits sachets de 1 dose. Vous pouvez donc continuer à employer le Blanco par sachets dosés comme vous en avez l'habitude, mais vous réaliserez sur lli sachets une économie de 0,75 qui n'est pas à dédaigner.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

Union des Sociétés Cyclistes. — Mercredi 11 mai, à 19 h. 30, réunion générale de toutes les Commissions au siège des « Joyeux Cyclistes », rue des Longues-Haies, 145. A l'ordre du jour : Fêtes cyclistes du lundi, le mai à Roubaix. Fête de l'Union et Fête du Fontenoy.

Basket-ball. — **A. Marlot-Linné.** : Ce soir à 18 h. 30 entraînement au Parc des Sports terrain 2 pour la section masculine et terrain 3 pour la section féminine.

Tennis. — **A. Marlot-Linné.** — Ce soir de 16 à 18 h. les courts du Parc des Sports seront à la disposition des amicalistes.

Association Sportive Michelet. — Répétition aujourd'hui mardi à 19 h. 30. Présence indispensable.

LA ROUBAISIENNE. — Les gymnastes sont informés que la distribution des cartes d'invitation pour la fête gymnique et sportive du 22 mai aura lieu : mardi soir, pour les pupilles, mercredi soir, pour les adultes, et vendredi soir pour les membres anciens de la Société. — Toutes les instructions utiles pour la Fête régionale de dimanche prochain, qui a lieu à Lille, seront données aux pupilles au cours de la répétition de jeudi, et aux adultes, au cours de la répétition de vendredi.

ETAT CIVIL

Naissances : Maurice Neirynck, rue Magenta, 12 ; Micheline Matton, Bd de Belfort, 86 ; Thérèse Hubaut, rue Ingres, 39 ; Anne-Marie Wegon, de Croix, Lée Bd de Cambrai, 60 ; Marie Delville, rue du Fresnoy, enclos des Pensées, 4 ; Maurice Vandemeulebroucke, rue Ch. Colomb, 48 ; Marie-Thérèse Sanson, Pl de Beaurepaire, 162 ; Anna Nierichlo, rue Marie-Buisine, 85 ; Jean Loucheur, rue Boucher-de-Perthes, 53 ; Yvonne Raekelboom, rue Pierre-de-Roubaix, cour Voltout, 21 ; Marthe Brouck, rue Turgot, 27 cour Desclée, 6 ; Rodolphe Samson, rue d'Aveighem, 115.

Publications : Victor Vandecandelaere, boucher-charcutier, rue du Cartigny, 5 et Emilienne Delivet, s. p., à Wattrelos ; Jean De Coninck, cultivateur à Peteghem (B.) et Marie Van de Wattyne, femme de ménage, Bd de Belfort, 27 ; Robert Desbonnets, employé de banque, rue Dugueschin, 17 et Irma Clarisse, bobineuse, rue St-Quentin, 29 ; Marcel Anicaert, mouleur en fer, rue de Plandre, cour Dutoit 5 et Raymonde Vermeulen, bonnetière, rue de l'Alma, 117 ; Gérard Gallois, mécanicien-électricien, à Wattrelos et Lucienne Roose, couturière, rue Louis Catrice, 20 ; André Leleux, placier, Bd de Strasbourg, 123 et Marie Devernay, s. p., Bd de Cambrai, 6 ; Henri Lefebvre, cafetier à Wasquehal et Yvonne Delesalle, piquûrière, rue Henri Regnault ; Louis Corbaux, chauffeur d'auto à Croix et Esther Beraud, bonnetière, rue de la Fosse-aux-Chênes, 62.

Décès : Jean-Baptiste Baulois, 70 ans, rue Saint-Jean, 18 ; Albert Demarque, 58 ans, rue Gaillée, 9 ; Henri Prouvost, 56 ans rue du Moulin, 81 ; Célina Duforest, veuve Caille, 67 ans, Grande-Rue, 350 ; Auguste Plouvier, 62 ans, rue Richard Lenoir, 17 ; Julien Osson, 69 ans, de Croix; Raphaël Meurin, 12 ans, rue d'Alger, c. Glissoux, 10 ; Juvénal Boursier, 82 ans, rue de Blanchemaille, 37 ; Marie Neetesonne, 70 ans, rue de Wasquehal, 2 ; René Van Damme, 19 ans, rue Jules-Guesde, 131 ; Hippolyte Courier, 68 ans, rue Jouffroy, 3 ; Arthur Lucas, 46 ans, rue de Bavai, 100.

Pompes Funèbres Génles, 49, r. Sébastopol
Rx. Organ. complète de Cercueils. T. 306

WATTRELOS

La fraude. — Des douaniers de la brigade du Crétinier, de service à la Planche Leman, ont arrêté Hélène Lefebvre, âgée de 43 ans, ménagère, demeurant à Mouscron, rue du Petit-Courtrai, 149, qui était porteuse de 500 gr. de tabac fin étranger.

— Des douaniers de la même brigade ont arrêté, à la plaine du Blanc-Ballot, Prosper Kasler, âgé de 23 ans, tisserand, demeurant à Mouscron, rue du Petit-Courtrai, 102, qui tentait de passer trois chiens de forte race destinés à la fraude.

Par les soins de la gendarmerie, les deux fraudeurs ont été conduits à la maison d'arrêt de Lille.

La ducasse du Saint-Liévin. — C'est les 14, 15 et 16 mai qu'auront lieu les réjouissances organisées à l'occasion de la 34e ducasse de Saint-Liévin. Espérant que le temps favorisera cette fête que le comité s'efforce de rendre la plus attrayante possible. Pendant toute la durée de la ducasse de nombreux forains seront installés dans le quartier. En voici le programme :

Samedi 14, à 20 h., grande retraite aux flambeaux pour tous les enfants du quartier, suivie d'une distribution de gâteaux. Samedi et dimanche deux jeux de boules dotés de 500 fr. de prix. Durant les trois jours, dans tous les estaminets du quartier, jeux de 421, de piquet, ducasse à tartes et autres jeux divers. Lundi, à 8 h., grande braderie ; à 9 h., concours pour fumeurs (vitesse et lenteur), course à vélo pour les vétérans du quartier ; à 18 h., grand concert musical par l'Harmonie Royale « La Lyre d'Estaimpuis ». Mardi à partir de 18 h., mâts de cocagne, course aux sacs et jeux divers dans tout le quartier.

A l'Amical-Club du Crétinier. — Ce soir mardi, réunion générale de la Commission, des membres actifs et supporters, en vue du bal qui aura lieu le 14 mai, à 20 heures, salle des fêtes, rue Jean-Jaurès, au profit de l'A.C. Crétinier, section football. Les membres qui sont en possession de carnets, sont priés de les remettre, à partir de ce jour, au siège, 33, rue Hangouart.

Paiement des secours. — On paiera, 1 bis, rue Jean-Jaurès, aujourd'hui mardi, de 9 à 11 h. 30, les allocations d'assistance aux vieillards, aux familles nombreuses et d'allaitement maternel. Se munir de la carte d'identité.

A la Musique municipale. — Ce soir mardi, à 20 heures, répétition générale, au siège, 22, Grand'Place.

COECILIA DU CRETINIER. — Ce soir mardi, à 19 h. 30, répétition générale au siège, Café Deroo.

Football-Club. — Il n'y aura pas de culture physique cette semaine. — Ce soir à 20 h. 30, réunion de la Commission.

CROIX

LA FILLETTE QUI TOMBA DANS UNE BASSINE D'EAU BOUILLANTE, EST DÉCÉDÉE

Ces jours derniers, nous avons annoncé le grave accident qui s'est produit chez les époux Vanhecke, 62, rue Mirabeau. Une fillette, placée en nourrice chez ces personnes, en marchant à reculons dans la cuisine, buta et tomba dans un récipient d'eau bouillante que l'on venait de déposer sur le sol. La pauvre enfant, Geneviève Fourmentraux, âgée de 17 mois, reçut les premiers soins de M. le docteur Swynghedauw, qui ne cacha pas ses craintes sur les suites fâcheuses que pouvaient réserver les affreuses brûlures recouvrant le dos et les deux bras.

Malheureusement, la petite victime a succombé hier, vers 8 heures, après avoir enduré d'atroces souffrances pendant deux jours. Son corps a été ramené chez ses parents, 168, rue de l'Epeule, à Roubaix.

Le Parquet de Lille a été informé de cette mort accidentelle par M. Bicheyre, commissaire de police.

Succès scolaires. — Quatre élèves de l'école Kléber dirigé par M. Lambert, viennent d'être reçus définitivement au concours des Bourses. Ce sont les jeunes : Serge Ghesquière en 2e série ; René Egels, Pierre Tabart, André Verdonck, en 1re série.

Etat civil. — Naissance. — Ryl Christine, rue des Ogiers, 177.

Publications. — Deareux Emile, serrurier, à Wasquehal, et Matt Germaine, s. p., rue Verte, 327. — Noé Amand, aide-comptable, Roubaix, et Benoît Yvonne, giletière, rue Courbet, 10. — Carette Maurice, coupeur en tissus, rue P.-Lafargue, 6 bis, et Germain Mireille, culottière, à Wasquehal.

WASQUEHAL

UN CAMBRIOLAGE NOCTURNE RUE DE LILLE

1.650 FR. ET DES OBJETS DIVERS ONT ÉTÉ DÉROBÉS

Un vol d'une certaine importance a été commis nuitamment dans un immeuble de la rue de Lille.

A son réveil, dimanche matin, M. Emile Létendard, adjudant-chef, habitant 226, rue de Lille, eut la désagréable surprise de constater qu'un malfaiteur s'était introduit, au cours de la nuit précédente, dans sa demeure et avait fait main basse sur divers objets d'orfèvrerie et d'une certaine somme en numéraire que M. Létendard avait laissée par mégarde dans un meuble du rez-de-chaussée.

Après un inventaire rapide, M. Létendard définit ainsi qu'il suit les objets dérobés : un écrin contenant 12 cuillers à soupe, 12 fourchettes, 12 cuillers à café et une louche, le tout en métal argenté à 84 grammes ; un écrin contenant un service à salade en os ; un sucrier en argent avec sa pince ; une somme de 1.650 francs environ.

Le voleur n'eut pas besoin d'user d'effraction pour pénétrer dans la maison de l'adjudant-chef, ce dernier ayant commis l'imprudence de ne pas fermer à clef la porte d'entrée : il entra de même dans un dépendance de l'immeuble et s'empara également de deux jolis lapins.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Ménard, commissaire de police de la ville, qui a ouvert un enquête en vue de découvrir ce hardi cambrioleur.

Mauvaise piqûre. — Aux ateliers Prouvost et Lefebvre, rue des Villas, le serrurier Charles Brisac, 51 ans, 4, impasse Lavoisier, s'est fait une piqûre avec une bavure de tôle et a contracté un panari du pouce droit. Incapacité de travail de 15 jours.

Blessé en tombant dans une cave. — Un serveur à table de la maison Paret-Piépont, de Roubaix, M. Louis Legrand, demeurant à Roubaix, rue La Rochefoucauld, occupé momentanément chez M. Mulliez, au Cartelot, a glissé dans l'escalier de la cave et, dans sa chute, s'est fait des plaies contuses du coude droit. Il a reçu les soins du docteur Loth, qui a prescrit un repos de 12 jours.

Vaccination antivariolique. — C'est jeudi 12 mai, qu'auront lieu les séances publiques et obligatoires des vaccination contre la variole. On sait que cette vaccination est obligatoire au cours de la première année, de la 11e année et de la 21e année.

Elles auront lieu : 1. A la Mairie, à 8 h. 30, pour les enfants de 0 à 1 an ; à 9 h., pour ceux de 10 à 11 ans ; et à 9 h. 30, pour les personnes de 20 à 21 ans et celles non assujetties qui désireraient se faire revacciner.

La révision de ces vaccinations aura lieu le jeudi suivant 19 mai, à la Mairie, de 8 h. 30 à 9 h. et à l'école maternelle du Capreau le même jour, de 10 h. 30 à 11 h.

Tous les enfants ou personnes convoquées doivent obligatoirement se présenter aux séances ou fournir à la Mairie (1er guichet) dans un délai de quinze jours, un certificat médical constatant leur vaccination récente.

Consultation des neurrissons. — Aujourd'hui mardi, à 15 h., consultation des nourrissons à l'école maternelle du Capreau (Deltres M à Z).

Inscription des chômeurs. — Tous les chômeurs demandant à bénéficier des secours alloués par le fonds municipal de chômage sont avisés que les inscriptions seront reçues à la Mairie 3e guichet.

Tournée du Percepteur. — Le percepteur se rendra à la Mairie, mercredi de 14 h. 30 à 16 h. pour percevoir les contributions, taxes et impôts divers et pour payer les retraites ouvrières, mandats départementaux et secours temporaires aux filles mères.

M. Fauvergue, contrôleur des contributions directes se tiendra à la Mairie le même jour, aux mêmes heures pour recevoir les contribuables.

Familles nombreuses. — Le paiement des primes aura lieu mercredi prochain 11 mai de 15 à 16 h. à la Mairie 1er guichet. Se munir de la carte jaune.

Paiement des secours divers. — Les allocations mensuelles aux vieillards, infirmes et incurables, aux familles nombreuses (cartes vertes), primes aux femmes en couches, primes d'allaitement maternel et primes à la natalité seront payées jeudi prochain 12 mai de 9 h. 30 à 11 h. 30 à la rerecette municipale, 12, rue Ferrer.

La loterie de la Dette. — Des billets de la loterie de la Dette Série E dont le tirage aura lieu au début de juin sont en vente à la vente à la Mairie 2e guichet.

Vaccinez-vous contre la variole. — Des séances gratuites de vaccination contre la variole auront lieu jeudi 12 mai : à maternelle du Capreau, le même jour la mairie, de 8 h. 30 à 9 h. 30 ; à l'école de 10 h. 30 à 11 h. 30. La vaccination antivariolique est obligatoire au cours de la 1re, de la 11e et de la 21e année.

Javelots. — Une société de joueurs de javelots est en formation au café de la Mairie, tenu par M. Léon Lestienne. Les amateurs sont invités à s'y faire inscrire le plus tôt possible.

Bouchon. — Le concours annuel de bouchon, qui a eu lieu dimanche dernier, chez Moerman-Dumoulin, rue Delerue, avait attiré de nombreux amateurs et a donné les résultats ci-après : 1er prix, Jean Morlighem ; 2e, F. Sadaune ; 3e et 4e, J. Depoortère ; 5e, Verpraet ; 6e, Gydé ; 7e, De Puels ; 8e, F. Sadaune ; 9e, Dejonckère ; 10e, Bouchon d'or 1 et 11e, Bouchon d'or 5.

Dimanche 15 mai, grand concours, chez Georges De Puels, 66, rue des Villas. 125 fr. de prix ; inscrip., de 8 à 20 h ; jeu couvert et éclairé.

Etat civil. — Naissance : Caemerbeke Pierre, à la maternité municipale.

Publication : Maurice Bourgois, serrurier, rue Clémentine-Durieux, et Anne-Marie Leclercq, tireuse de lames.

T. S. F. — Un poste musical s'achète maison Coupieux Frères. Toutes marques, modèles simples et combinés. Audition permanente, 24, rue Esquermoise, Lille. 0203

FLERS

Bureau de poste. — Vu la délibération en date des 5 décembre 1931 et 27 février 1932, par lesquelles le Conseil municipal de Flers-Lille sollicite l'autorisation d'acquérir de Mme Veuve Dupire-Masquelier et de M. Mme Leprêtre-Dupire, moyennant le prix de 41.500 francs, un immeuble sis en cette commune, rue Jean-Baptiste-Bonte, en vue de la création d'un bureau de poste et de demande que le projet soit déclaré d'utilité publique.

En conséquence, ce projet sera déposé à la mairie jusqu'au 10 mai, pour que chaque habitant puisse en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un commissaire-enquêteur recevra à la mairie, pendant trois jours consécutifs, c'est-à-dire les 11, 12 et 13 mai, les déclarations qui pourront être faites sur l'utilité dudit projet. M. Covillers, délégué cantonal à Flers-Lille, est nommé commissaire-enquêteur et procédera en cette qualité conformément aux dispositions ci-dessus prescrites.

Etat civil. — Naissance. — Jeanine Liénard, rue du Recueil, 26.

Décès. — Elisa Willemot, femme Soyer, 81 ans, ménagère, rue Molière. — Jules Lecocq, 71 ans, charron, rue Sadi-Carnot. — Michel Demulier, 11 mois, contour du Sart, 8.

FLERS-BREUCQ

##